L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX : rue de Chartres No 73, — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 9 DECEMBRE 1865. — [illegible] entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI MATIN, 9 DECEMBRE.

La Presse de la Nlle-Orléans.

Convention adoptée le 26 novembre 1865.

Les soussignés, propriétaires de la Presse de la Nlle-Orléans, conviennent d'adopter un tarif uniforme d'annonces.

TARIF D'ANNONCES :

	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	12 mois
[illegible]	$12 net	$22 net	$30 net	$50 net	$75 net
[illegible]	22	38	50	80	125
[illegible]	30	53	70	110	175
[illegible]	38	67	90	140	225
[illegible]	46	80	105	170	275
[illegible]	54	93	120	200	325
[illegible]	60	105	135	230	375
[illegible]	65	115	150	260	420
[illegible]	70	125	165	290	460
[illegible]	75	135	180	320	500
[illegible]	80	145	195	350	540
[illegible]	85	155	210	380	580
[illegible]	90	165	225	410	620
[illegible]	95	175	230	430	660
[illegible]	100	185	240	450	700
[illegible]	175	330	430	750	1200

Les annonces au mois, insérées tous les deux jours, paieront les deux tiers des taux ci-dessus.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $2 le carré par mois.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré, pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $2 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte dont il sera convenu entre elles, pourvu que dans aucun cas, cet escompte ne dépasse 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 30 cents la ligne pour chaque insertion. Néanmoins, les annonceurs auront sur ces réclames le même escompte que sur leurs annonces.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

F. WEISSE & Co., *Abeille de la N. O.*
A. M. HOLBROOK, *Picayune.*
J. O. NIXON, *Crescent.*
Wm H. C. KING & Co., *Times.*
EDWIN L. JEWELL, *Southern Star.*

Pour la liste des arrivages et des départs et des importations, exportations et consignations, et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

ANNONCES
De la deuxième Page.

On trouvera désormais à la deuxième page de l'*Abeille* toutes les annonces de ventes à l'encan et de ventes judiciaires, ainsi que les avis du shérif et des cours.

Et à la troisième page, nombre d'annonces.

Annonces.—On a dû voir dans le Tarif de la Presse que les annonces publiées dans la page du titre (page éditoriale) paient le prix [illegible], c'est-à-dire $1 50 le carré par insertion, [illegible] l'escompte, s'il y a lieu. Les annonces [illegible] à cette page, et que l'on désire y voir [illegible] doivent donc être marquées *Première page* ou *Page éditoriale*.

Ventes à l'encan de demain.

Pour l'heure et les détails, voir aux annonces.

Par le shérif—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une jolie résidence pour famille située rue Conti, entre Claiborne et Derbigny; et une maison basse rue de l'Hôpital. Et à 4 heures, rue Septième, entre Chippewa et Annonciation, des effets mobiliers.

Par G. Lésumont—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, propriétés et terrains vagues dans le Deuxième et le Troisième District—aussi, deux lots de terre dans le faubourg Tremé.

Par R. Gutierrez—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, des propriétés améliorées et de valeur dans le Deuxième District de cette ville.

Par C. E. Girardey—A la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un [illegible] pour [illegible] Liberty et Thalie.

Par S. Guinault—A la Bourse des Négociants et des Encanteurs, des propriétés dans le Troisième District, et [illegible] l'Esplanade.

Par O. de Feriet—A la Bourse des Négociants et des Encanteurs, des propriétés [illegible] des Grands Hommes [illegible].

Par [illegible] & Speir [illegible] Vieille Levée [illegible] bottes et souliers [illegible].

Par Bernard Torpin [illegible] des rues Vieille Levée [illegible].

Par René Gutierrez, au No [illegible] de la rue de Chartres—[illegible] et articles divers.

Par Vincent & Co., au No [illegible] de la rue de Chartres—[illegible].

Par J. P. Boudreau, au No [illegible] de la rue Gravier [illegible].

Par F. Roger & Co. [illegible] chaussures [illegible] de voyage.

Par J. P. Boudreau, [illegible].

Par D. E. Morphy, [illegible] rue Natchez [illegible].

Société Française de Bienfaisance

Nous publions dans une autre colonne le procès-verbal de la séance annuelle de cette société [illegible] en continuant à faire un bien que nous [illegible] trop admirer, donne une nouvelle [illegible] de la haute valeur du principe de l'association et des heureux résultats qui en découlent.

[illegible] en 1842, incorporée par un acte de la [illegible] du 11 mars 1843, cette société, qui [illegible] son début basé ses moyens de succès [illegible], a eu le bon esprit de choisir [illegible] premier président un des plus brillants [illegible] d'origine française, M. PIERRE SOULÉ, [illegible] consenti à diriger la jeune corporation [illegible] ses tentatives d'organisation. Disons de [illegible] c'est aux efforts de M. Soulé, et à la [illegible] qu'il a su inspirer, qu'est dû le succès [illegible] de cette société qu'il a présidée jusqu'à [illegible] de son entrée au Sénat des Etats-Unis. Après M. Soulé, le fauteuil de la présidence [illegible] successivement occupé par le respectable [illegible] LISNE, par M. CAILLAT, puis par un des [illegible] honorables citoyens de cette ville, M. [illegible], qui était parvenu à faire de cette société une véritable famille dont il était le père. [illegible] la mort de M. Blineau, la présidence a [illegible] à un homme qui porte un des noms [illegible] vieux et les plus respectés de la Nouvelle-Orléans, M. J. GIROD, qui, dans ses délicates et difficiles fonctions, est assisté par un conseil d'administration composé d'hommes modestes, zélés, intelligents, et entièrement dévoués aux intérêts de leurs mandataires.

Après un petit nombre d'années d'existence [illegible] économies réalisées par cette corporation lui [illegible] d'acheter l'ancienne propriété de M. [illegible] Chemin du Bayou, qui, sous le nom [illegible] *de la Société française*, fut transformée [illegible] infirmerie destinée à recevoir les sociétaires malades. Plus tard, lorsque cette propriété [illegible], on fit, dans un des principaux cimetières de la ville, acquisition d'un grand terrain, [illegible] fut bâtie une tombe monumentale des [illegible] sociétaires. Plus tard, enfin, grâce au [illegible] fait par le respectable M. Blineau [illegible] très grand terrain situé rue Ste-Anne, la [illegible] devenue plus nombreuse et plus prospère [illegible] bâtir un nouvel *Asile*, qui, par sa beauté, son étendue et son importance, peut rivaliser [illegible] plus beaux établissements de cette ville. [illegible] aspect tout à fait monumental, cet édifice contient de vastes salles, dans lesquelles les [illegible] jouissent de tout le confort désirable. [illegible] Tous ces salles qui peuvent contenir environ cent lits, n'a l'aspect d'un hôpital : les malades y sont chez eux, mieux que chez eux. In[dépendamment] des soins médicaux, dirigés avec [illegible] remarquable succès par un médecin d'un [illegible] mérite, M. le Dr BEUGNOT, les soins ma[ternels] les plus assidus sont donnés par M. et Mme LECLERC, qui, sous le titre modeste de [illegible] remplissent les pénibles et importantes [illegible] d'infirmiers, sous la surveillance [illegible] et paternelle du président et de plusieurs [illegible] du conseil d'administration.

Indépendamment des salles, qui sont vastes et [illegible] aérées, l'Asile de la Société Française renferme une chambre destinée au conseil d'administration, une pharmacie abondamment [pourvue] des ustensiles et des médicaments nécessaires, une belle et grande salle de bains, où, [illegible] d'un procédé aussi simple qu'ingénieux, [illegible] donner des bains simples, des bains sulfureux, et même des bains de vapeur. Enfin, [illegible] jolie chapelle vient d'être inaugurée pour servir aux funérailles des sociétaires, en attendant que les administrateurs lui donnent une destination plus importante.

La Société a deux ordres de membres : les [membres] honoraires, payant dix piastres par an et n'ont aucun droit aux secours de la corporation; les autres sont actifs et paient une cotisation annuelle de douze piastres. Ces derniers ont droit, en cas de maladie, à se faire soigner, eux et tous les membres de leurs familles, soit à l'asile de la société, soit à leur propre domicile, où le docteur Marmillon qui est chargé de cette partie du service, leur fait délivrer tous les médicaments et tous les moyens de traitement nécessaires.—Lorsqu'un sociétaire meurt, la corporation fait décemment les frais de ses funérailles, et la veuve a le droit, moyennant une faible cotisation de six piastres par an, de rester membre de la Société, et d'en recevoir des secours pour elle et ses enfants. — Les veuves peuvent recevoir chaque mois des secours en [argent], et de pareils secours, quand cela devient convenable, sont délivrés à tous les sociétaires.

On voit que le service médical de la Société est de la plus haute importance, et que ce service est loin d'être une sinécure pour les médecins qui en sont chargés. Le procès verbal que nous publions démontre en effet que dans le cours de l'année qui vient de s'écouler, 318 malades ont été reçus et soignés à l'asile où ils ont coûté à l'administration 4,474 journées de séjour et de traitement. — Dans la même année, 758 malades ont été soignés à domicile, et le médecin-visitant a fait à ces derniers 2 797 visites.

Aujourd'hui cette belle Société se compose de 1 074 membres, en grande partie pères de famille : elle possède un asile, des tombeaux, un mobilier, une lingerie, &c, dont la valeur dépasse $65,000, (soixante-cinq mille piastres); elle jouit enfin d'une prospérité qui fait le plus grand honneur aux hommes dévoués qui, mus par l'amour du bien et par un sentiment de patriotisme, veulent bien consacrer gratuitement une partie de leur temps au labeur souvent ingrat d'une administration toujours difficile.

VOLEURS DANS LES CAMPAGNES.—Depuis la fin de la guerre des bandes organisées de voleurs exercent leur criminelle industrie dans les paroisses rurales. Mr. J. V. Gourdin, un des plus honorables citoyens, se trouvant dans la paroisse Lafayette pour affaires, fut arrêté, le 1er de ce mois, entre quatre et cinq heures de l'après midi, à environ trois quarts de mille de Vermillionville, et en vue même d'une habitation. Cinq bandits armés de fusils et de revolvers le mettant en joue lui ordonnèrent de descendre de cheval, le fouillèrent et lui enlevèrent des papiers ainsi que six piastres qui renfermait son porte monnaie. Il avait au fond de la poche de son paletot une somme de $280 en billets des Etats Unis qui échappa heureusement à leurs investigations.

Pendant que deux ou trois des brigands délibéraient sur le partage des dépouilles, l'un d'eux proférant d'horribles blasphèmes, tenait appliqué au front de Mr. Gourdin le canon de son revolver. Un mot, un geste de la part de ce dernier eût déterminé sa mort, car le bandit, à moitié ivre, avait le doigt sur la détente du pistolet armé. Un des scélérats, craignant peut-être les conséquences d'un assassinat, pria son féroce compagnon d'épargner le voyageur, lequel profita de l'hésitation du groupe pour remonter à cheval. Il s'éloignait, lorsque le somme de ce brouseur chemin, et comme il s'y refusait naturellement, on lui tira un coup de fusil dont la charge de plomb l'atteignit au cou. Il put néanmoins mettre son cheval au galop et arriva blessé à Vermillionville, où il fit sa déclaration.

Trois des scélérats furent arrêtés le lendemain et incarcérés. L'un d'eux a avoué que si M. Gourdin fût retourné à eux, lorsqu'ils l'avaient rappelé, il eut certainement été assassiné. M. Gourdin est de retour à la Nouvelle-Orléans. Sa blessure, quoique douloureuse, n'est pas grave. Il a dû son salut pendant la demi-heure qu'un des bandits la tenu sous le canon de son pistolet qu'à son sang froid et à sa présence d'esprit.

Nous croyons devoir engager les personnes qui vont dans la paroisse Lafayette pour acheter des cotons à être sur leurs gardes, et autant que possible, à ne pas voyager isolément.

Nouvelles de Matamoros.

Nous avons reçu plusieurs numéros de l'*Empire*, journal français publié à Matamoros, et qui paraît avoir succédé au *Commerce*, supprimé par les autorités civiles.

Le dernier de ces numéros est du 11 novembre : nous n'y trouvons conséquemment que des nouvelles qui ont déjà été publiées. Mais nous remarquons dans l'*Empire* des plaintes très vives au sujet de la manière dont la neutralité est observée par ceux qui occupent la rive texienne. Une correspondance qui nous est adressée par un Français, M. Pascalis, ajoute de nouveaux faits à ceux que nous avons déjà publiés; en voici quelques extraits :

Ainsi depuis quinze jours que nous sommes assiégés, à chaque heure une nouvelle preuve vient fortifier notre opinion de la complicité des fédéraux : Nous sommes bombardés par des canons fédéraux, et les bombes que nous recevons portent les marques fédérales. Les armes que l'on ramasse après chaque sortie sont toutes des armes venant des Etats-Unis. Plus d'un tiers des troupes soi-disant libérales sont des soldats fédéraux qui portent l'uniforme des Etats-Unis.

On se rappelle qu'un complot a été ourdi contre le général Mejia, aimé de tous, l'idole d'une grande partie de la population mexicaine, un vaillant chef dont les talents militaires sont reconnus par tous les partis : qui était à la tête du complot heureusement découvert à temps? quatre anciens officiers fédéraux, devenus par intrigues, officiers de contre-guerillas. Deux d'entre eux ont été fusillés : les deux autres qui purent s'enfuir et ont reçu l'hospitalité à Brownsville.

Que signifiait le licenciement à la suite duquel les soi-disant libéraux à peine arrivés, un régiment de l'Illinois était renvoyé, *huit jours seulement avant* l'expiration du temps qu'il avait à servir. Ce régiment ainsi congédié a passé chez les dissidents avec armes et bagages et sans aucun obstacle.

On compte les nègres par centaines chez les bandits. Aux Etats-Unis, on les congédie pour la forme, avant le terme de leur temps de service, puis quand ils ont reçu une forte prime en argent pour s'enrôler chez les soi-disant libéraux, on leur rend leurs équipements militaires avec des munitions de guerre, pour une somme fixée d'avance : sept piastres!

J'ai vu moi-même à Brownsville les recrutements pour Escobedo se faire publiquement dans les établissements et même se proposer dans les rues. On accepte des engagés, même pour vingt-quatre heures, en leur donnant d'avance pour le cas où la ville serait prise, toute licence de vol et de pillage. Un officier fédéral nommé Mayers a passé chez les dissidents avec plusieurs centaines d'hommes noirs et blancs, soldats des Etats-Unis, et armés. On le voit se promener tous les jours à Brownsville sans être en aucune façon inquiété.

Un grand nombre d'officiers des camps aux environs de Brownsville s'arrangent pour pouvoir, délivrés au Texas de tout service durant la nuit, venir se passer la fantaisie de quelques coups de fusil ou de revolvers sur nos défenseurs.

Un des chefs de bandes, Hinojosa traverse le Rio Grande avec un assez bon nombre d'hommes armés, chaque fois qu'il lui convient — et cela lui convient souvent. Il s'enfonce ainsi, escorté, dans le Texas, où il possède un Rancho à deux lieues et demie du fleuve, et où il peut se ravitailler.

Où se réunissent dans l'intervalle des actions les chefs dissidents? A Brownsville! J'ai vu Escobedo poser lundi dernier devant une assemblée d'Américains respectables.

Nous savons aussi de source certaine que sous divers prétextes, des charrettes chargées de munitions, de vivres, suivent chaque jour la côte texienne, pour être livrées à quelque distance aux dissidents.

Tous ces faits seront attestés, non seulement par la majeure partie de notre population, mais encore par les fédéraux qui s'en vantent et qui espèrent impatiemment la ruine de Matamoros.

ORDRE RELATIF AUX RÉCLAMATIONS.—Nous publions dans notre partie anglaise un ordre du général Canby, relatif aux réclamations pour les propriétés capturées, occupées ou abandonnées en Louisiane. On verra entre autres dispositions que ceux qui ont obtenu leur pardon ne pourront faire valoir de réclamations pour leurs propriétés vendues, occupées ou détruites avant l'obtention du pardon.

La maison Hebert & Escousse, 131, rue de Chartres, offre en vente une consignation de châles noirs longs et carrés, unis et brodés, en cachemire, Ecosse et mérinos.

L'attention des marchands et des confectionneurs est particulièrement appelée sur l'avis publié à ce sujet dans une autre partie du journal.

ETABLISSEMENT D'HABITS DU SUD.—Nous rappelons au public qu'un des plus grands établissements d'habits et de vêtements du Sud occupe les Nos 26, 28 et 30 de la rue St Charles, à l'angle de la rue de la Commune, et que là MM. L. W. Lyons et Cie offrent à des prix modérés tous les articles désirables.

LINGE FAIT ET ARTICLES DIVERS.—La maison L. W. Lyons et Cie occupe de si grands magasins dans la rue St Charles, jusqu'à l'encoignure de la rue de la Commune, ne vend pas seulement des habits, mais encore du linge fait, et beaucoup d'articles divers tels que parapluies, valises, malles, sacs de nuit, etc., et en gros si on le désire.

MAGASIN DE CIGARES.—On verra aux annonces que M. Edgar Delery vient d'ouvrir un magasin de cigares, de cigarettes, de tabac à fumer, etc., au No 171, rue Royale, entre Orléans et Ste Anne. Nous recommandons ce magasin aux fumeurs; ils y trouveront toujours d'excellent tabac sous toutes les formes.

INDICES DE CIVILISATION. — Le professeur Leibig a dit que "la quantité de savon employée par une nation peut être considérée comme la mesure de sa richesse et de sa civilisation." Mais cet axiome serait contestable là où l'on emploie de préférence le savon O. K. de Pyle, car une livre de ce dernier produit dure autant que deux livres de savon jaune ordinaire. C'est ce qu'ont constaté les personnes qui en font usage. Le savon O. K. de Pyle et sa poudre bleue sont devenus célèbres parmi les blanchisseuses et les meilleures groceries tiennent à les vendre. Dépôt chez A. D. Grieff, à l'angle des rues Bienville et Vieille Levée.

BONBONS ET PATISSERIES.—M. JAMÉ confiseur, à l'angle des rues Rempart et Gravier, continue, comme par le passé, à vendre à prix réduits ses bonbons, pralines, dragées, pâtisseries fines, chocolats, etc. Voir son annonce.

VÊTEMENS POUR HABITATIONS. — Nous ne connaissons pas d'établissement où l'on offre des habits et du linge pour les habitations à des prix plus modérés que la maison L. W. Lyons, qui fait angle aux rues St-Charles et Commune. Là se trouve le solide et l'utile avec le beau et le nouveau dans le tissu comme dans la forme. Allez donc chez Lyons où vous trouverez tout ce que vous voudrez.

EMPORIUM D'HABITS POUR LES JEUNES GARÇONS.—Il ne faut pas s'imaginer que la maison Lyons & Co qui était tant et de si belles choses à quelques pas de la rue du Canal, dans la rue St-Charles ne donne son attention qu'à habits d'hommes. Les chefs de familles sont prévenus que cet établissement contient pour les jeunes garçons tout ce que la mode a inventé de plus élégant. Ce plus original et de plus convenable, et que sous tous les rapports l'assortiment est vaste et riche.

HABITS FAITS SUR COMMANDE.—Le public est prévenu que la maison L. W. Lyons & Co., qui reçoit avec ses étoffes brillantes les vétements d'une bonne partie de l'îlet compris entre Canal et Commune, dans la rue St-Charles, confectionne tout sur commande et dans le plus bref délai, tous les vêtements désirables, à la dernière mode, avec des tissus de tous les pays, français, anglais, américains, etc., et aux prix les plus modérés.

Nouvelles du Nord
PAR L'OUEST.

Nous avons reçu les journaux de St Louis du 5. Nous y trouvons les dépêches additionnelles qui suivent :

Massacre dans les plaines.

Lawrence, Kans, 1er déc.— Un courrier arrivé aujourd'hui des Plaines nous apporte la nouvelle du terrible massacre de six passagers et du messager de l'express, sur la route Butter field, par 200 Indiens cheyennes et apaches. Ils ont brûlé la diligence et tué toute l'expédition.

Ils furent ensuite à Downer's Spring et Bluf Station, brûlèrent la bâtisse et volèrent ou détruisirent tout ce qui en dépendait. Un des passagers a tué trois Indiens, mais il a été tué après et son corps a été brûlé.

Spéculation sur la culture du coton.

New-York, 2 déc. — Le colonel Wither, du Mississippi, ex chef d'artillerie du général Pemberton, rapporte que ses efforts pour engager les capitalistes de Boston à s'embarquer dans la culture du coton et dans d'autres spéculations du Sud, sont fort heureux.

Washington, 3 déc. — Un cas de fièvre jaune bien caractérisé, a été découvert sur le Stonewall arrivé de la Havane depuis deux jours, et n'a pas causé peu d'inquiétude parmi ceux qui étaient allés visiter le navire. Le Stonewall sera conduit au bas de la rivière pour y être soumis aux règles nécessaires de la quarantaine.

Nouvelles du Tennessee.

Nashville, 2 déc.— Le coton est très languissant ; les ventes sont faibles, et les prix n'excèdent pas 42 c.— Reçu 773 balles — embarqué 282.

M. Amel, membre de la législature, pendant qu'il parlait aujourd'hui à la chambre a été saisi d'une hémorrhagie de poumons. Il est très mal et on a peu d'espoir qu'il puisse se remettre.

Serres, le quatrième assassin de M. Heffer man, a été convaincu de meurtre par la cour martiale aujourd'hui. Les quatre attendent maintenant, pour être exécutés, la signature du général Thomas.

Interdiction de paiement.

Washington, 3 déc. — Le secrétaire de la guerre a lancé des ordres qui interdisent le paiement tout entier des entrepreneurs qui ont reconstruit le théâtre Ford.

Le sénateur Sumner a eu une entrevue de deux heures avec le président, hier soir.

Le général Carl Schurz a été choisi pour être le correspondant de Washington de la *Tribune* de New-York.

Les journaux du Caire du 5 contiennent ce qui suit sur la séance du Congrès du 4 :

Washington, 4 décembre.—M. Eldridge s'oppose à la présentation du bill de M. Thadd Stevens de Pennsylvanie.

M. Stevens demande la suspension du règlement. La motion est agréée. M. Dawes propose de déposer le bill sur la table. La motion est rejetée. Le bill alors passe par 123 contre 40.

Le sénat se rassemble à midi, M. Wade présente un bill pour régulariser le droit de franchise dans le District de Colombie. Tout citoyen mâle, âgé de 21 ans, résidant dans le district depuis six mois, et qui n'aura jamais été convaincu d'un crime infâme, aura le droit de suffrage dans le district.

La section 2 impose une pénalité pour toute interruption ou intervention avec le droit accordé plus haut. Le bill est envoyé à l'impression.

M. Sumner présente un bill pour pourvoir au droit de jugement par juri. Les grands juris seront composés par moitié de gens d'origine Africaine dans les sections où un sixième de la population se compose d'Africains, et la même proportion existera dans les petits juris quand l'affaire sera relative à des torts commis par une personne d'origine africaine sur des personnes n'appartenant pas à cette origine et vice versa. Le bill est envoyé à l'impression.

M. Sumner présente un autre bill pour punir toute personne qui se montrera hostile à l'amendement constitutionnel, par une amende n'excédant pas $1,000, ou par un emprisonnement n'excédant pas dix ans, ou par les deux à la discrétion de la Cour, et l'offenseur ne pourra pas exciper d'une loi d'Etat.

Ce bill annulle les lois d'Etat en conflit avec les présentes dispositions, et restreint la juridiction aux Cours des Etats Unis. Renvoyé à l'impression.

M. Sumner présente un bill pour donner le droit de suffrage aux personnes de couleur dans le District de Colombie. Renvoyé à l'impression.

M. Sumner introduit une résolution rémise pour amender la Constitution de manière à faire les votants au lieu de la population la base de la représentation au Congrès.

M. Sumner introduit une résolution de concours, déclarant l'adoption de l'amendement constitutionnel qui abolit l'esclavage.

M. Wilson présente un bill pour maintenir la liberté des Etats déclarés être en insurrection. Envoyé à l'impression.

LÉGISLATURE.
Séance du 8 décembre.
SÉNAT.

Le Sénat est appelé à l'ordre par le lieutenant gouverneur.

Un quorum est présent.

M. Mahan présente une pétition pour obtenir des secours pour la maison du Bon Pasteur.—Référé au comité de finances.

Après une suspension du règlement, M. Devigneau présente un bill autorisant l'auditeur des comptes publics à employer un commis additionnel au salaire de $100 par mois. Référé au comité de finances.

M. Munday présente un acte relatif aux élections de shérifs, greffiers des cours, avocats de district etc. Référé au comité judiciaire.

Le Sénat donne son concours à une invitation de la Chambre pour se réunir à midi pour l'élection d'un sénateur, et se rend dans la salle occupée par les Représentants.

L'élection faite, le Sénat retourne dans la salle de ses délibérations et s'ajourne, après avoir renvoyé au comité compétent le bill relatif au payement des officiers et des employés de la Législature.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre se réunit à 11 heures, sous la présidence de l'Orateur.

Une résolution invitant le Sénat à se rendre, à midi, la séance réunie, afin de procéder à l'élection d'un sénateur des Etats Unis.

Sur motion de M. Drake, le bill du Sénat pour ratifier et confirmer les contrats faits par le Gouverneur, à l'instance des commissaires de la levée sur le Mississippi, est appelé et après débats est renvoyé au comité réuni sur les terres publiques et levées qui devra faire un rapport demain.

Le renvoi a été soutenu par MM. Ellem, Thieneman et Mc Enery, qui désirent avoir des renseignements sur la nature des contrats passés et sur les frais probables des travaux, M. Elam ayant fait observer en outre que la législation de l'Etat entrait dans une nouvelle phase puisqu'il s'agissait de tout l'Etat pour des améliorations purement locales.

MM. Drake, Halsey, McConnell, Tacker, Durald e. Walker se prononcent en faveur de la confirmation immédiate des contrats pour soustraire à l'inondation les plus fertiles terres de l'Etat. M. Durald ajoute qu'on a pas l'intention de taxer tout l'Etat mais seulement les parties qui profiteraient des travaux.

M. Suit présente une résolution pour nommer un comité réuni qui sera chargé de recueillir tous les documents possibles pour réduire à néant les prétentions de MM. Hahn et Cutler à occuper des sièges au Sénat des Etats Unis. Certains pouvoirs sont accordés au comité. Les règles sont suspendues et la résolution est adoptée à l'unanimité.

Une résolution jointe, présentée par M. Fréret pour charger les Sénateurs et le Représentants de l'Etat de faire leurs efforts pour obtenir la restauration des bons et sécurités pris au bureau du trésorier de l'Etat à Shreveport, à l'époque de la reddition est aussi adoptée.

La Chambre reçoit du Gouverneur une communication qui lui annonce que les protestations contre la reconnaissance de MM. Hahn et Cutler par le Sénat fédéral comme représentants de la Louisiane ont été adressées à Washington.

Le Sénat entre incessamment pour procéder avec la Chambre à l'élection d'un second Sénateur sous la présidence du lieutenant gouverneur Voorhies, président du Sénat.

M. Williamson, de la Chambre, représentant de Caddo, informe la Chambre que depuis la session réunie de mercredi, il avait consulté le gouverneur Wells sur sa candidature et l'avait retirée. En conséquence le vote au premier ballotage est comme suit :

M. Garrett, 45; M. Boyce 46; M. Gayarré 34; Parham 3.

L'élection n'ayant pas eu de résultat, MM. Gayarré et Parham sont retirés; il ne reste plus que deux candidats : MM. Garrett et Boyce.

Au second ballotage, le juge Boyce, représentant de la paroisse des Rapides, est élu par 69 voix contre 59 données à M. Garrett.

Le Sénat se retire.

Après de longs débats sur la question de la Convention à propos de laquelle MM. Waggaman et Elam soutiennent la Constitution de 1864 et MM. McConnell, Fermer et Williamson au contraire attaquent cette même Constitution, M. Waggaman disant qu'il faut désarmer les radicaux, M. Williamson disant qu'il faut faire cesser le plutôt possible ce conflit de légalité entre diverses parties de l'Etat, la Chambre s'ajourne à demain, (aujourd'hui) à 11 heures.

VENTE DE VÊTEMENTS EN GROS.—Dans le vaste entrepot d'habits que tout le monde connait à l'encoignure des rues Commune et St Charles, MM. L. W. Lyons vendent en gros comme en détail, et ce qui sort de ce grand établissement est aussitôt remplacé par de nouveaux articles. Tout y est, par conséquent, de la dernière mode.

MM. DARCY & WHEELER ont transporté leur magasin du No 7, rue des Magasins au No 70, rue du Canal. Voir leur annonce.

ATTENTION.

Résidences convenables pour familles à l'encan par le Shérif.

Nous appelons l'attention sur les ventes à l'encan qui auront lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif, d'une jolie résidence pour famille située rue Conti, entre Claiborne et Derbigny, et d'une maison basse située rue de l'Hôpital, entre Bourbon et Dauphine, Deuxième District.—Voir aux annonces.

Le shérif procèdera, aujourd'hui à 4 heures P. M., rue Septième, entre Chippewa et de l'Annonciation, 4me District, à la vente à l'encan des effets mobiliers appartenant à une succession, consistant en meubles meublante, livres, machines, crin, fusils, &c.

Grande vente de marchandises sèches.

Les marchands de la ville et ceux de la campagne sont prévenus que MM. Vincent & Co., encanteurs, font une grande vente de marchandises sèches étrangères et américaines, ce matin, à 10 heures, dans leur salle d'encan. C'est le plus grand et le meilleur choix d'articles qu'on ait encore vu cette année.

[illegible]

M. J. F. Boisseau, encanteur, fait une vente [illegible].

DEMANDE.

On demande deux personnes de premier ordre [illegible].

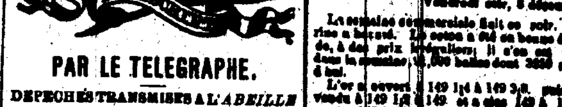

PAR LE TELEGRAPHE.
DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

New York, 8—Wm Chase Barry a été mis en accusation pour contrefaçon des bons de Douane et pour avoir fait passer par la Douane de l'alcohol en fraude.

Halifax, 8—Le vapeur Asia, parti de Liverpool le 25 et Queenstown le 26 est arrivé ici, en route pour Boston.

Le gouvernement anglais a offert une récompense de mille livres pour la capture de Stephens qui s'est évadé.

Le Lord chef de justice a accordé un writ de *certiorari* aux Féniens par la raison qu'il n'était pas prouvé qu'ils pussent avoir une bonne et impartiale justice à Dublin.

Le bruit courait à Paris que l'Espagne avait notifié aux gouvernements anglais et français qu'elle était disposée à accepter la médiation d'une puissance européenne dans la difficulté survenue entre elle et le Chili.

Napoléon a donné à une députation la promesse que de promptes mesures seront prises pour la protection du commerce avec le Chili.

Liverpool, 24 — Les marchés de Manchester sont très inactifs et nominaux avec une tendance à la baisse.

La Bourse de Paris a fermé lourdement à 78 fr. 80 c.

Il y avait un grand émoi à la cour du banc de la Reine à l'occasion de l'évasion de Stephens.

Le London *Star* dit que le parlement se réunira probablement le 8 janvier. La question de la réforme parlementaire cause toujours plus d'agitation.

La dernière tempête a été une des plus terribles qui aient visité depuis nombre d'années les côtes d'Angleterre.

New York, 8.—Une dépêche au *Commercial* dit que la délégation du Tennessee sera probablement admise au Congrès.

New York, 8.—Le coton est languissant à 49 cents pour le middling. Le whisky est à $2 35, le mess porc à $29 60.

L'or est 146 et les sterling à 109 1/4

Cincinnati, 8—La farine est inactive et languissante. Elle a fermé en baisse sans qu'on puisse donner une cote. Le blé est incertain et irrégulier, il s'est vendu à $1 70. Les cochons sont inactifs et les expéditeurs les salent pour leur compte.

Le mess porc est à $37 50. La graisse est à 19 cents.

Le coton est coté à 41 cts. Les groceries sont languissantes et le whisky est à $2 26.

Dépêches de la Presse Associée du 6 et du 7.

Washington, 6 décembre—Au Sénat, les membres dont les noms suivent sont nommés présidents de comités :

Affaires étrangères—Sumner; manufactures, Sprague; agriculture, Sherman; affaires militaires, Wilson; affaires navales, Grimes; Pensions, Lane; judiciaire, Trumbull; affaires postales, Dixon; réclamations, Clark; réclamations révolutionnaires, Ramsey; District de Colombie, Dixon; terres, Harris; affaires indiennes, Doolittle; édifices publics, Foot; patentes, Cowan; Territoires, Wade; chemin de fer du Pacifique, Howard.

La Chambre s'ajourne à lundi.

Washington, 6—Une sérénade a été donnée au général Banks par la délégation de la Louisiane. Banks, en répondant, a parlé avec espoir des affaires de la Louisiane, et a loué hautement le message du président Johnson.

Washington, 6 décembre—Le consul Dudley, dit, dans les journaux de Liverpool, que le secrétaire McCulloch estimait que le vieux coton pour le marché dans les Etats du Sud à l'époque de la prise de Savannah n'excédait pas un million de balles, et il ajoute que la récolte de cette année n'excédera pas 300,000 balles. Dudley pense que le stock de coton actuellement n'excède pas 100,000 balles, en y comprenant la nouvelle récolte.

Washington, 7 décembre—On rapporte que le général Butler a réussi à faire accepter sa démission.

MM. Feller, Clark et Walkup, représentants de la Caroline du Sud sont partis pour retourner chez eux, leur opinion étant que les délégués du Sud, ne seront pas admis avant plusieurs mois.

New York, 6 décembre—Le vapeur Liberty parti de la Havane le 29 est arrivé.

Geffrard est maintenant maître de la situation à Hayti.

Le choléra a fait beaucoup de mal à la Guadeloupe et à la Martinique.

La Havane est dans une bonne condition sanitaire et il y a beaucoup d'étrangers.

Lord Russell a adressé une lettre au gouverneur général de l'île de Cuba pour le féliciter d'en avoir fini avec la traite des nègres.

New York, 6 décembre—Richard O'Gorman été élu avocat de la corporation par 17,900 voix de majorité. Un républicain et sept démocrates sont élus aldermen.

New York, 7—Le général Hooker est dangereusement malade d'une érysipèle à la tête.

Le bruit de la nomination de Butler au commandement militaire de la Virginie cause une grande excitation à Richmond.

Une grande partie du bélier confédéré Merrimac a été relevée le 5 et remorquée à Portsmouth.

New York 7—Des avis de Hayti confirment la nouvelle de la fin de la rébellion.

Une dépêche de Washington dit que le délai dans l'établissement de phares sur la côte du Sud vient de l'insuffisance des fonds alloués par le gouvernement.

Cairo, 7—Un correspondant du *Bulletin* dit que 10,000 balles de coton ont été volées sur le chemin de fer de Mobile et Ohio, à cinq milles de Columbus, Mississipi, de 5 à 10,000 à Meridian et des quantités plus faibles sur d'autres points. Les officiers de gouvernement font une enquête sur ces divers vols.

Portland, 7 décembre—Le lieutenant Moffit, ex-officier de l'Alabama, et Jefferson Davis Howell, passagers de l'Hibernian, ont été arrêtés au moment où ils partaient pour le Canada.

New York, 7 décembre—Le vapeur Hecla, parti de Liverpool le 22 et de Queenstown le 23, est arrivé.

Liverpool, 23 novembre—Les ventes de coton des quatre derniers jours ont été de 26,000 balles. Le marché fermant un peu à la baisse.

Londres, 23 novembre—Les 5, 20 des E. U. ont fermé à 63 1/2 à 64 et les consolidés à 89 1/8 et 89 5/8.

La Banque d'Angleterre a réduit son taux d'escompte à 6 pour cent.

New York, 6 décembre—Les nouvelles politiques par Hecla n'ont pas d'importance.

Des vents violents avaient régné en Angleterre.

La garnison du fort de Pigeon House avait reçu un grand renfort depuis le 18.

Portland, 6 décembre—Le vapeur Hungarian, parti de Liverpool le 23 et de Londonderry le 24, est arrivé.

Liverpool, 24 novembre—Les ventes de coton de la semaine passée ont été de 51 mille balles. La circulaire des courtiers rapporte une baisse de 1/4. Le marché étant plus ferme à la clôture. Middling Orléans 20.

Londres, 24 novembre—L'encaisse de la Banque d'Angleterre a augmenté de £777,000. Les Consolidés sont à 89 7/8.

La Bourse de Paris a fermé à 68 fr 65.

James Stephens, le chef de la société fénienne, s'est échappé de prison.

Le bruit court assez vaguement que trois grands navires ont apparu sur les côtes d'Irlande. Le commandant du fort Dublin a demandé des renforts.

New York, 6 déc—Le coton est lourd à 50 cents pour le Middling. L'or a fermé à 148 1/4. Les fonds du gouvernement sont un peu plus fermes. Les 5-20 avec coupons de 1862 sont à 101 1/4. Les 7-30 seconde série, 97. Le sterling est à 109 3/8.

(Autres dépêches)

Washington, 4 déc—Jacob Barker a déposé ses titres hier et se trouvait à la Chambre aujourd'hui.

Il partira pour New York demain et reviendra ici dans une semaine ou deux, pour retourner chez lui par la route de terre.

Les autres représentants de la Louisiane sont arrivés aujourd'hui, mais ils ne feront pas enregistrer leurs pouvoirs, du moins en ce moment. Ils ont fait, dans l'après midi, une visite au Président, et ils ont été très satisfaits de l'entrevue.

Le juge Warmoth prétend que Thad. Stevens lui a dit que si le Congrès adoptait pour les Etats séparés la forme territoriale, il aurait une chance pour réclamer son siège.

Le Sénat passera la résolution de Stevens, adoptée par la Chambre aujourd'hui, mais non sans débat.

Washington, 6 déc—Le message est généralement approuvé mais il ne satisfait pas les membres les plus radicaux du Congrès.

Le général Banks a été sérénadé par les amis de la Louisiane, auxquels il a été présenté par le gouverneur Hahn qui lui a adressé un discours de félicitation.

Le général Banks a déclaré que quoique sa politique en Louisiane n'eut pas obtenu le but désiré, elle était la meilleure et il aurait qu'elle avait l'approbation du président Lincoln.

Banks endosse le message du Président, et espère que le pouvoir du gouvernement dans les Etats du Sud sera confié à des hommes loyaux.

(Dépêches du 8 à la presse associée.)

New York, 8 déc— Un correspondant du *Herald* lui écrit de Paris que des documents (?) ayant une liste [illegible] des souscripteurs anglais à l'emprunt confédéré, seront bientôt publiés.

Un envoyé spécial du Chili a donné un somptueux banquet à nombre d'Américains du Sud et autres, mercredi, à l'hôtel Delmonico. La doctrine Monroe a été énergiquement soutenue et l'intervention européenne sur ce continent fortement dénoncée.

Environ 300 seconds-lieutenants doivent être nommés et pris dans les districts congressionnels pour l'armée régulière. Tous les postulants doivent avoir été honorablement déchargés après deux ans de service volontaire. Le bureau est maintenant en session pour le choix des candidats.

Des avis d'El Paso, du 9 novembre, disent que le président Juarez partira le 13 pour la ville de Chihuahua. Les nouvelles de l'intérieur du Mexique sont très satisfaisantes. La cause libérale gagne du terrain partout.

Une dépêche de Washington à la *Tribune* dit que le ministre anglais ne pense pas que les remarques du Président sur la conduite de la Grande Bretagne fassent naître aucun sentiment de difficulté entre les deux gouvernements.

Le ministre de France pense que l'affirmation de la doctrine Monroe dans le message n'empêchera pas une solution pacifique des questions pendantes entre les Etats-Unis et la France.

Washington, 8 décembre—On rapporte que l'ex-contrôleur Mallory, de la marine confédérée, sera, d'ici à 30 jours, jugé par un tribunal civil.

New York, 8 décembre—Les fils de la Liberté du Canada causent quelque émoi par leurs démonstrations concernant la domination anglaise et les plans de confédération.

Un décret qui déclare que le président [illegible] conservera ses pouvoirs jusqu'à une [illegible] fixée [illegible].

Un autre décret dit que le général Ortega [illegible] jugé à son retour [illegible].

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 8 décembre.

La semaine commerciale finit ce soir. La farine a baissé. Le coton a été en bonne demande, à des prix inférieurs; il s'en est vendu, dans la semaine, 13,000 balles dont 3650 aujourd'hui.

L'or a ouvert à 149 1/4 à 149 3/8, puis s'est vendu à 149 1/2 à 149, et a clos 149 à 149 1/4 contre 149 3/4 hier soir.—Les courtiers donnent 143 à 145 des billets piastres américains et les vendeurs en font lots à 146 1/4 à 146 1/2.—Les piastres mexicaines sont cotées à 147 à 148 1/2.

Nous cotons le sterling à 158 1/2 à 159 1/2 et le change en France à 3 56 1/4 à 3 60.

Il y a peu de change américain sur place. La plupart des banques et des courtiers ont tiré sur New York à 1/4 de prime.

10 actions de la Compagnie de Gaz se sont vendues à $135 50 et 130 à moins; 10 de la Banque d'Amérique à $315 50.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE
Vendredi soir, 8 décembre.

COTON—La demande a été aussi bonne que généralement, avant l'ouverture du marché, et bien que le mouvement ait été dérangé à cause du prix élevé de plusieurs lots désirables, les autres descriptions ayant été offertes librement, le marché a acquis de l'animation et le montant des affaires s'est élevé à 3250 balles prises par 5 à 6 acheteurs, à des prix montrant une irrégularité notable. Par exemple, tandis que, même le strict low middling commandait 48 cts, des ventes de low middling avaient lieu, à 46 cts, et donc quelques uns exceptionnellement, mais qui ne pouvait être regardés comme critérium de la valeur. Il s'est vendu du strict good ordinary à 44 1/2 cts, de good ordinary à 41 cts et dans quelques cas à des chiffres moins élevés.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept 1865	balles 82730	
Reçu aujourd'hui	8264	
" précédemment	295417	
		301681
		384920
Exporté aujourd'hui	4192	
" précédemment	232464	
		236956
Stock en mains et à bord de navires non expédiés		147964

SUCRE ET MÉLASSE—Les arrivages depuis hier, comprenaient 630 barils et 77 demi barils de mélasse et 287 boucauts de sucre.—Le marché est calme et les prix sont encore moins élevés. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 350 barils de mélasse à 96 cts pour la bonne, $1 à $1 02 1/2 pour le prime et $1 05 le gallon de prime à choix. Il s'est vendu de sucre à 16 1/4 cts pour le seconds, 17 cts pour le fully fair, 17 5/8 pour le jaune clarifié centrifuge et 18 cts pour le jaune clarifié.

TABAC—Il s'est vendu aujourd'hui quelques lots [illegible] à 10 boucauts de sélections à des prix qui s'arrangent avec les cotes suivantes : low runned 7 à 7 1/2 cts, good do 9 à 10 cts, common leaf 14 à 15 cts, fair 16 à 17 cts, good — à 20 cts, fine 24 à 25 cts, choix sélections 25 à 30 cts la livre.

FARINE—La demande a été active aujourd'hui et les ventes ont eu lieu aux prix suivants : commune $7, good fair $8, low superfine $8 2c à $8 37 1/2, $8 40, bonne superfine $8 50 et $8 62 1/2, superfine de choix $8 75, choix extrême $8 87 1/2, marque recherchée pour la boulangerie $9, low extra $9 62 1/2, $9 85 et $10 fair extra $10 25, good extra $11 25, extra de choix extrême $12 50 le baril.

MAIS—Peu sur le marché et prix en baisse. Vendu aujourd'hui : mélangé et jaune mélangé à $1 30 le boisseau, blanc $1 40 le boisseau.

AVOINE—Bon approvisionnement et peu de demande. Ventes ordinary 55 cts et prime 58 cts le boisseau.

BACON—Peu de demande. Ventes 16 et pour les épaules, 19 cts les plats côtés rabotés 19 1/2 à 20 cts les côtes désossées et 25 à 28 cts les jambons au naturel.

BEURRE ET FROMAGE—Le beurre de choix est rare et en demande, le commun qui abonde est calme et les prix en sont moins élevés. L'approvisionnement de fromage est rond et l'article est calme à des prix qui baissent. Nous cotons le beurre du Nord à 45 à 55 cts, et de l'Ouest 25 à 40 cts, fromage 22 à 24 de W. R. et de 26 à la livre.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 8 décembre 1865.

Arrivé dans la semaine, [illegible] boeufs du Texas, [illegible] de l'Ouest, [illegible] cochons, [illegible] moutons [illegible].

[illegible]

Décédé, hier matin, à l'âge de 88 ans, Dame Vve COUVERTIE, née Marguerite Kent, de St Marc, Ile St Domingue. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi à trois heures et demie. Le convoi partira de la rue St Pierre, No 136, entre Bourgogne et Rempart.

Décédée hier soir, à 6 heures, à l'âge de 18 mois, ADÈLE, fille de James Hosmer et de Caroline Vatinel. Les amis et connaissances des familles Hosmer, Vatinel, Turpin et Thibaut sont priés, sans autre invitation, d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi, à 4 heures. Le convoi partira du No 18 de la rue de l'Esplanade, près Conde.

Décédé le 18 octobre 1865, à Saint Antonio, Texas, R. F. WHITTEN, âgé de 37 ans. Ses amis et ceux de la famille Casey sont priés d'assister, sans autre invitation, à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui 9 décembre, à 1 heure P. M. L'enterrement partira du No 266 rue du Bayou, entre Robertson et Claiborne.

Les membres de la Loge Magnolia No 22, A O F, sont priés d'assister à son enterrement.

Librairie de A. RALU.

Reçu par le steamship Bolivian—
LES MISERABLES,
Par Victor Hugo,
Edition nouvelle de Paris (ouvrage complet) Un beau volume grand in-8o, *Illustré de magnifiques gravures*, au bas prix de
6 PIASTRES.

—Aussi—

NAPOLEON III—Recueil de tous ses discours depuis 1848 jusqu'à ce jour;
De TOCQUEVILLE—La Démocratie en Amérique;
JEAN REYNAUD—Terre et Ciel, Philosophie religieuse;
DUGOR—Cours d'éloquence musicale;
MORKOVER—Traité complet de Photographie;
[illegible]
TH GAUTIER—Le Roi Candaule;
PAUL FEVAL—[illegible];
E. CAPENDU—La France [illegible];
AMAIS SEGALAS—La Semaine de la marquise;
A DE CESENA—Les Belles Femmes de Paris;

Un grand nombre d'autres nouveautés. Un grand assortiment de pièces de théâtre pour pensionnats, salons, etc., en un, deux, trois et cinq actes; toutes les pièces jouées à [illegible]. Recueil de chansons, romances, [illegible].

A. RALU,
55 rue de Chartres.

SOCIETE FRANÇAISE de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans

Rapport annuel.

Messieurs—Le conseil d'administration arrivé au terme de la mission que vous lui aviez confiée le 27 novembre 1864, a l'honneur de vous rendre compte de la gestion de vos affaires, du mouvement de votre Société et des faits survenus parmi les membres de notre Société depuis l'assemblée générale annuelle [illegible].

Comité de finances.

La balance en caisse au 27 novembre 1864 était de		$1,480 [illegible]
Le montant des recettes pour l'année expirée comprenant cotisations, [illegible]		$1,[illegible]
Formant un total de		$16,661 [illegible]
Nos dépenses pendant le délai, suivant comptes à l'appel, comprenant dépenses de l'asile, du docteur, pharmacien, secours donnés aux sociétaires, intérêts d'actions, billets, &c		$15,[illegible]
Balance en caisse ce jour		$[illegible]
dont n'ayant pas cours	$1,[illegible]	
ayant cours	2,[illegible] 97	

Dettes de la Société.

La balance des actions à payer le 27 novembre 1864, était de [illegible]
Donné ou payé pendant cette année [illegible]
Dette totale de la Société [illegible]

Actif de la Société.

Estimation des meubles et immeubles appartenant à la Société, suivant inventaire fait le 12 novembre 1865 [illegible]
Propriétés comprenant l'asile et les divers tombeaux, ainsi que les terrains appartenant à la Société [illegible]
Mobilier, lingerie et divers articles [illegible]

Comité d'admission.

Le 27 novembre 1864 la Société se composait de 956 membres y compris les veuves et fils de sociétaires [illegible]
Les admissions de cette année se sont élevées à [illegible]
Formant un total de [illegible] 1170
[illegible]

Comité de Secours.

[illegible]

Le Rapport qui vient de vous être présenté [illegible]

Par ordre du Président,
G. BOUÉ,
Secrétaire.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

Assemblée Générale du 26 novembre 1865.

A l'assemblée tenue ce jour, il a été procédé à l'élection [illegible] pour [illegible] :

Ont été nommés :
E. DUFERRON, Président.
A. CHARVEY, Vice Président.
P. CHABITES, Secrétaire.

Les personnes suivantes ont été élues :
Président, M. JOSEPH GIROD, rue Dauphine, 73.
Vice Président—E. JOSEPH PROTOT, rue Dryades, [illegible].
Trésorier, M. J. J. BONNAFFE, rue de la Levée, No 11.
Secrétaire, M. GUSTAVE BOUÉ, rue Orléans, [illegible].

Administrateurs.

Comité de Finances.

MM. A. PARIS, rue Bourbon, [illegible].
J. CHAUVET, rue St-Philippe, 213.

Comité de Secours.

MM. JEH LEBLAC, Vieille Levée, 283.
J. SCHWEITZER, rue Royale, [illegible].
D. DUBOSSAT, coin Bourbon et St Louis.
P. MACOU, coin Bourgogne et St-Philippe.
A. GRANDADAM, rue Dauphine, 249.

Comité d'Admission.

MM. S. BONNAVEIN, Vieille Levée, 201.
L. L. DANTON, [illegible].

Signé, L. DUFERRON, Président.
A. CHARVEY, Vice Président.
P. CHABITES, Secrétaire.

Pour copie conforme,
G. BOUÉ, secrétaire.

Dans sa séance du 5 de ce mois le nouveau conseil d'administration a nommé :

Médecin Principal, M. J. BEUGNOT, coin St-Louis et Bourgogne.

Pharmaciens.

MM. J. CZARNOWSKI, rue Poydras, 172.
L. GAMOTIS, coin Rampart et Hôpital.
N. LEGRIX, coin Conti et St-Philippe.
L. CAUDOZ, coin Conti et Bourgogne.
A. SCHREINER, rue Vieille Levée et Hôpital.
A. BARTHE, coin Dauphine et Hôpital.
A. ROBIN, coin St-Ann et Villeré.
ROUSSEAU, coin Dauphine et Mère.
M. LAPICE, coin des Champs Elysées et Victoire.
F. GRAMBOIS, coin Esplanade et Craps.
WEBER, coin Casacalvo et Mandeville.
C. DE MONSABERT, rue Marais, 187.
L. CASTEL, coin Ursulines et Craps.

A Collecteur, M. P. CHARLES [illegible] LECLERC, Gardien de l'Asile, M. J. LECLERC.

Sur la demande du Dr BEUGNOT, [illegible] le Dr MARMILLON a été nommé Médecin-adjoint.

Par ordre du Président,
G. BOUÉ, Secrétaire.

Nouvelle Orléans, 6 décembre 1865. 9déc—10,11,12

ARTICLES DE CHRISTMAS ET DU NOUVEL AN.

LA MAISON J. AUGÉ, rue du Canal No. 133, ENTRE St-Charles et Carondelet,

VIENT de recevoir par le steamer Gambie et par l'Ste-Geneviève, du Havre, les articles suivants : Un magnifique assortiment de fleurs pour coiffures de bals et couronnes de mariées.

AUTRE ASSORTIMENT TEL QUE
Ceintures en soie et en cuir brodé
Boucles de ceinture acier, nacre et jai
Peignes à chignon en jai, acier, ivoire et écaille
Un assortiment de gants pour messieurs et dames, compris, gants à manchettes et gants de Suède
Un assortiment complet d'éventails riches en nacre, ivoire et plumes
Bandes doubles et acier pour coiffures Empire
Nouvelles perses en acier
Un large et grand assortiment de parfumerie de Paris et de Londres, des maisons les plus renommées.
Il a constamment en magasin des nattes, coques, waterfalls, boucles, [illegible] et tout ce qui concerne les articles en cheveux.
Il vient de recevoir aussi un large stock de bijouteries en or des bonnes fabriques de France et a constamment en magasin tous les bijoux en cheveux et il les travaille sur commande.
Il rappelle au public que la composition J. Augé pour faire croître et embellir les cheveux, est de plus en plus en vogue.
NOTA : Les dames trouveront au magasin et au salon de coiffure tous les plus beaux ornements pour la tête, tels que fleurs, peignes, &c.... nouvellement arrivés et au plus bas prix. 9déc—mercr ven

AVIS AUX TAILLEURS.
Société des Ouvriers-Tailleurs de la Nouvelle-Orléans.

REUNION EXTRAORDINAIRE.

Les membres de cette Société sont invités à assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu DIMANCHE, dix de ce mois, à sept heures précises du soir, au local de la société, coin Bertrand et Perdido, pour le dépôt des chefs de Corporation.

Par ordre de conseil,
EUGÈNE DELANDE, Vice-Président.
9 déc—2 PP

J. B. PREAU,
(Ci-devant Preau & Centarié)
MARCHAND COMMISSIONNAIRE,
Et Importateur de Vins Français, Eaux-de-Vie, Conserves, &c.
Rue de la Douane, No 60, entre les rues Vieille Levée et Chartres
NELLE ORLEANS.

Demande de Jeunes Garçons.
Un jeune garçon pour porter des paquets et de la petite "mail bags." S'adresser [illegible].
T. DANZIGER & FILS, Rue du Canal, No 100.
9 déc—1f

DEMANDE DE CONFISEUR.
Un bon ouvrier PATISSIER-CONFISEUR trouvera de l'emploi en s'adressant par lettre à D. P. W., Bureau de l'Abeille. Ceux ayant de bonnes recommandations. 9déc

INSTITUTRICE.
Une jeune Dame française d'une éducation variée désirerait entrer dans une maison particulière ou un pensionnat pour enseigner la langue française, l'histoire ancienne et moderne, les éléments de mathématiques, de géographie et d'astronomie, et au besoin la musique (chant et piano). Elle parle et entend assez l'anglais pour entrer dans une maison américaine. S'adresser à l'Institution de Mme Larrat, rue du Camp, No 206, ou aux bureaux de l'Abeille.

SOCIEDAD MENORQUINA DE BENEFICENCIA.

Los miembros de la compañía se reunirán en asamblea general el Domingo [illegible] a las 4 de la tarde en la [illegible] Campos Elíseos y Goodchildren Hombres para elegir los funcionarios que deben regirla durante el año próximo. Los [illegible].

Por orden del Presidente,
G. SEGUI y GAHOMA, Secretario.

En débarquement du navire Harriet [illegible], de Bordeaux.

Vin Rouge en barriques.
30 barriques St JULIEN.
SARDINES A L'HUILE;
[illegible]
BAILLY BLANCHARD Jr., 60 Vieille Levée.

Demande de garçons de caisse.
On demande [illegible].

Guérison certaine des hernies
[illegible]

AVIS
Aux marchands de nouveautés, AUX MODISTES, AUX COUTURIERES ET AUX CONFECTIONNEURS

A VENDRE
En gros ou par partie,
une
FACTURE IMPORTANTE DE
CHALES CACHEMIRE NOIRS, unis et brodés
de ECOSSE de do do
do MERINOS do do longs et carrés

En pièce pour confection :
CACHEMIRE NOIR ET COULEURS NOIR,
ECOSSE do do do
MERINOS NOIR et autres.

Ces marchandises seront vendues pour du comptant, A BAS PRIX
Positivement très avantageux,
Chez
HEBERT & ESCOUSSE,
131 rue de Chartres.

Grande Réduction de Prix!!
Le soussigné annonce à ses amis et au public en général qu'il vient de fabriquer
Un très Grand Choix
—DE—
CONFISERIES,
de 1re qualité,
Tels que :
BONBONS—Décorés, imitation, fruits à la duchesse, à la gelée, dits du Nord, bouchées de dames.
PRALINES—A la noisette, fondantes, grillées et à la paysanne Charlotte.
CHOCOLAT—A la crème, aux noisettes et aux pistaches.
Une très grande variété de DRAGEES, 1re qualité. Un grand assortiment de BONBONS UNIS, 1re qualité, ainsi qu'un joli choix de PATISSERIES ET GATEAUX.
Le tout fabriqué par le soussigné, ainsi qu'un grand nombre d'autres articles trop longs à énumérer, et à vendre à prix réduits. J. JAMÉ, Coin Gravier et Rempart, ci-devant Chenet.

Habillements ! Habillements !
Au marché à la de la campagne et de la ville [illegible] HABILLEMENTS [illegible] au No 7 de la rue de Chartres [illegible].

Dépôt de Cigares
A la Louisianaise
M. EDGAR DELERY annonce à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un dépôt de cigares, cigarettes, tabac à fumer, &c, rue Royale, 171, entre Orléans et Ste Anne. 9 déc—1m

OUVERTURE D'UN SALON POUR LES DAMES.
M. S. L. A. DELLANGES, Coiffeur à l'honneur d'annoncer aux Dames qu'il a ouvert, coin des rues Bourbon et Canal, à la [illegible], un SALON POUR DAMES, [illegible].

POUR VERA CRUZ—Le bâtiment à voiles CAMILLE, capitaine Bouisson, [illegible].
J. S. [illegible], 107 Vieille Levée.

Le brick [illegible] BEN WILLIS, capitaine Webb, [illegible].
L. JOUSLANC, [illegible].

AVIS.
Mrs les propriétaires, ni le capitaine, ni les consignataires de la barque MARIA LUCE, capitaine Luce, [illegible].
PIAGGIO FERRARA.

AVIS.
La barque MARIA LUCE, capitaine Luce, [illegible].
PIAGGIO FERRARA.

Vins, Sardines, Champagne, Fromages.
EN débarquement des navires Hercideline et Marie Louis, de Bordeaux et du Havre—
[illegible] caisses SARDINES, "EDELIN";
[illegible] de Pic CRU DE ROSENTHAL [illegible] SAUTERNES;
[illegible] CANTENAC, MT. ESTEPHE, HAUT-SAUTERNE; et les bouteilles "LARRON DE PREAUX";
[illegible] PRIMEURS [illegible];
[illegible] Bouteilles VIN FOURCY FILS;
[illegible] paniers CHAMPAGNE "ROYAL HUNTER";
et les de la maison Xav. DESBORDES & FIS.
A vendre par OSCAR DESCLES & CO, 7déc—1m, 35 Vieille Levée.

A LA VILLE DE PARIS,
Rue de Chartres No. 26; local provisoire.
RUBANS DE St-ETIENNE
TOUTES NUANCES.
[illegible]

AVIS.
Bureau de la Compagnie des chemins de fer de la ville de la Nlle-Orléans.
Nlle-Orléans, 19 octobre 1865.
CONFORMÉMENT à l'article VIII de la charte [illegible].
P. E. MASSÉ, secrétaire.

Certificat de Banque perdu ou égaré.
Le soussigné prévient le public qu'il vient de perdre [illegible].
A. WALGRIEUR.

Succession de Ruben Goldstein.
Avis est donné aux créanciers de cette succession [illegible].
S. FEISLE, J. NEWMAN.

Alfred Coppens & Co.
COURTIERS,
Marchands-Commissionnaires et Expéditeurs,
51......Passage de la Bourse......51
Entre Bienville et Douane.

Vins! Vins! Vins!
A VENDRE—
25 barriques VIN ROUGE pour familles.
—AUSSI—
EAUX-DE-VIE, LIQUEURS, &c.
S'adresser à A. COPPENS & Co., 51 Passage de la Bourse, Entre Bienville et Douane.

Demande de Propriété.
On désire acheter immédiatement DEUX PROPRIETES ayant un rez-de-chaussée deux appartements et une grande cour. Au premier, deux ou trois chambres et cabinets. S'adresser à A. COPPENS & CO., 51 Passage de la Bourse entre Douane et Bienville.

Changement de Local.
DARCY & WHEELER ont transporté leur magasin du No 7 rue des Magasins, au No 70 de la rue du Canal, où ils auront l'honneur de recevoir [illegible].
DARCY & WHEELER, rue du Canal No 70.

REMÈDE
J. BONHOMME TRÉVILLE.
Plus de quinine ni de purgatifs.
GUÉRISON RADICALE
DES FIEVRES INTERMITTENTES
Seulement en 4 ou 5 doses au plus.
PRIX DE LA BOUTEILLE $2.
Seuls dépôts à la Nlle Orléans, à la pharmacie G. LEROY, encoignure Josephine et Tchoupitoulas, 4me District; G. REIFF, Nouveautés, rue des Magasins, [illegible].

Avis.
Ni le capitaine ni les consignataires du navire français EMILE FRERES, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage dudit navire.
JEAN RENAUD & CO.

AVIS AUX ACTIONNAIRES.
Bureau de la Compagnie des chemins de fer de la Nlle Orléans.
Nlle-Orléans, 5 décembre 1865.
Avis est donné aux ACTIONNAIRES de cette compagnie que l'élection de DOUZE DIRECTEURS, pour l'année suivante, aura lieu au bureau de la compagnie, le LUNDI 1er janvier [illegible].
P. E. MASSÉ, secrétaire.

Jardinier Fleuriste,
Vigneron, et Jardinier pour le potager.
Le soussigné offre respectueusement ses services comme jardinier fleuriste, vigneron et jardinier pour le potager. S'adresser au No 198 de la rue Bourbon, entre [illegible].
T. MEYER.

A VENDRE
25 *Lots de Terre dans l'Ilet borné par les rues Clery, Oreilly, Broad et Dryades, sur de rue Dryades.*
Les lots ont 31 pieds de face sur 111 de profondeur. [illegible].
POWELL & FORSTALL, No 8 rue Carondelet.

Demande de domestique
POUR UN COLLEGE CATHOLIQUE. On exige de bonnes recommandations. S'adresser à E. ROUSSEL & Co., [illegible].

AVIS.
On DEMANDE un JEUNE HOMME de 15 à 18 ans, parlant anglais et français, pour faire les courses. S'adresser chez E. MONTEGUT, pharmacien, [illegible].

A VENDRE
A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES
[illegible]

CHIEN PERDU OU VOLÉ.
Un CHIEN PARRET, poil ras, [illegible].

AVIS MÉDICAL.
Le Dr LOUIS LOUIS, [illegible].

ETABLISSEMENT D'HABILLEMENTS DU SUD,
RUE ST-CHARLES,
Nos 26, 28 et 30, COIN COMMUNE

HABILLEMENT EN GROS.

LINGERIE ET CHEMISES EN GROS.

MALLES, VALISES, PARAPLUIES, &c., EN GROS.

HABILLEMENTS IMPERMÉABLES, &c, EN GROS.

HABILLEMENTS D'HABITATIONS, EN GROS.

DEPOT D'HABILLEMENTS D'ENFANTS.

L. W. LYONS & CO.,
Rue St-Charles,
Nos 26, 28 et 30, coin Commune
9déc—3f

MANUFACTURE D'HABILLEMENTS DU SUD
—AU-DESSUS DES—
Magasins Nos 26, 28 et 30 de la rue St-Charles, coin Commune.
(Nlle-Orléans, Lne)
HABILLEMENTS faits sur commande, promptement, dans les derniers goûts de la mode et à la plus durable, à des prix raisonnables. Un grand et magnifique assortiment d'ETOFFES françaises, anglaises, écossaises, allemandes et américaines.
PAR PIECES,
des derniers modes et du meilleur, entièrement au magasin.
L. W. LYONS & CO.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans.
Avis est donné aux conformément à l'article 5 de la charte de cette compagnie, l'élection de douze directeurs, pour l'année, à partir de [illegible] le LUNDI, [illegible].
J. W. HINCKS, secrétaire.

Le Dr JUST TOUATRE
Docteur en médecine de la Faculté de Paris,
EX-CHIRURGIEN DE LA MARINE IMPERIALE,
A l'honneur d'annoncer son arrivée à la Nlle-Orléans.
Domicile et cabinet de consultation
[illegible] Rue Royale [illegible]
Consultations de midi à 2 heures.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 4 décembre 1865.
A l'avenir, cette banque sera ouverte pour les affaires depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après midi.
[illegible]

Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.
[illegible]

DUMAS FRERES,
35 - - - - RUE DE CHARTRES - - - - 35
Importation directe
DE
MARCHANDISES FRANÇAISES.

Vendront au plus bas prix du marché un assortiment complet de
DRAP NOIR ET COULEUR,
SATIN NOIR POUR PANTALONS,
EDREDON NOIR ET COULEUR,
FAÇONNÉ NOIR,
VELOURS NOIR ET COULEUR,
CASIMIRS POUR HABILLEMENTS COMPLETS,
PANTALONS HAUTE NOUVEAUTÉ,
GILETS CACHEMIRE—VELOURS—SOIE NOIRE ET BLANCHE,
HAUTE NOUVEAUTÉ,
SATIN DE CHINE—SERGE SOIE—SERGE LAINE ET SOIE—DRAP D'ITALIE
FOURNITURES POUR TAILLEURS—BOUTONS ET BORDURES,
CHEMISES DEVANT TOILE—CHEMISES TOILE—CHEMISES BRODÉES.
2nov—9,5,7,9,11déc PP

SPECTACLES.

NOUVEAU THEATRE
—DE—
L'OPÉRA FRANÇAIS.

GUSTAVE OSTERMANN.........Directeur.

GRAND OPÉRA ITALIEN
—DE—
Mme GHIONI et Sig. SUSINI

MAX STRAKOSCH.........Directeur.

Mr. STRAKOSCH a le plaisir d'annoncer au public qu'il a réussi à engager une

Compagnie d'Opéra Italien,

au complet, et qu'il a l'intention de donner à la Nlle-Orléans une série de

Quinze grandes représentations,

à partir de

MERCREDI SOIR, 20 DECEMBRE 1865,

et que les chefs-d'oeuvre des grands maîtres seront joués comme il ne l'ont pas encore été.

La troupe se compose de quelques uns des artistes les plus distingués ; elle a des

Choeurs complets et un grand orchestre.

Les grands artistes suivants, de l'Académie de Musique de New-York, composent la

Compagnie de Grand Opéra Italien de GHIONI ET SUSINI.

Signora ANGIOLINA GHIONI,

la fameuse prima-donna de l'Opéra Italien de l'Académie de Musique, à New-York, et du Théâtre Tacon à la Havane.

MLLE PAULINE CANISSA,
Prima donna du Grand Opéra de Grover.

Mme AMALIA PATTI STRAKOSCH.

La prima donna contralto favorite, une des célèbres SOEURS PATTI qui ont fait tant de bruit à New-York.

Signor MACAFERRI et Signor ERRANI,

Premiers ténors des Académies de Musique de New-York, Boston et Philadelphie.

SIGNOR MANCUSI,

Le baryton distingué du Grand Opéra du Théâtre Tacon à la Havane.

SIGNOR MARRA

Premier baryton de la Compagnie d'Opéra Italien de Max Maretzek, à New-York.

SIGNOR AUGUSTINO SUSINI.

La basse profonde distinguée, ci-devant de l'Opéra Italien de Max Maretzek, à New-York.

SIGNOR ANTON GRAFF,

Le célèbre basso-buffo, ci-devant du Grand Opéra Allemand de Grover.

Mme PAROZZI et Sig. ZAPUZZI,
Secondes dames.

Sig. XIMENES et Sig. FERNI,
Seconds ténors.

Sig. LOCATELLI et Sig. MASSIO,
Secondes basses.

Directeur..........Sig. FRANCISCO ROSA.
Chef d'Orchestre..........Mr. F. ZITTERBART.
Régisseur..........Sig. GRILLO.
Souffleur..........Sig. LANZA.
Fournisseur..........Sig. VARDINI.
Costumières..........Mme. NARDINI, Sig. SANTELIA.

La riche Garde-robe est entièrement neuve; elle a été achetée par le Directeur à Paris.

Le Répertoire de cette COMPAGNIE DE GRAND OPERA comprend, entre autres chefs-d'oeuvre, les opéras suivants des grands maîtres :

Verdi — IL TROVATORE, ERNANI, LA TRAVIATA, UN BALLO IN MASCHERA.
Donizetti — LUCIA DI LAMMERMOOR, I MARTIRI, LUCRETIA BORGIA, LA FAVORITA, DON PASQUALE, LA FIGLIA DEL REGIMENTO.
Bellini — NORMA, LA SONNAMBULA, I PURITANI.
Flotow — MARTHA.
Rossini — IL BARBIERE DI SEVIGLIA.
Mozart — DON GIOVANNI.
Halevy — LA JUIVE.
Gounod — FAUST!

Et un grand nombre d'autres Opéras.
Il sera donné d'autres détails plus tard.

THEATRE ST-CHARLES.

SAMEDI SOIR, 9 décembre.

Représentation d'adieu de Mlle MARIA ZOE—THE FLYING DUTCHMAN, suivi d'un vaudeville.

ACADEMIE DE MUSIQUE,
RUE ST CHARLES.

SPALDING, ROGERS & BIDWELL..........Directeurs et Propriétaires.

Spectacle CE SOIR, MERCREDI et SAMEDI, à midi.

La troupe est composée des principaux artistes du cirque de M. J. M. NIXON—cirque qui a pris dans ses dernières tournées. La troupe vient également d'être renforcée par les plus distingués des

Cirques Européens et du Nord.

Mlle Carlota De Berg, l'incomparable écuyère du Cirque Impérial de Paris et de l'amphithéâtre Royal de Astley, à Londres.

M. J. ROBINSON,
le merveilleux écuyer.
M. JAMES COOKE,
le clown sans pareil.
Les FRERES MIACO,
les célèbres acrobates.
M. P. DONALDSON,
[illegible]

Avec une merveilleuse représentation de l'amusement. C'est le cirque le plus complet qu'il y ait eu jamais en Amérique.

UN GRAND BAL PARÉ,
Sera donné par la Société *Alsacienne et Lorraine de Bienfaisance* ET D'ASSISTANCE MUTUELLE
AU MASONIC HALL,
Rue St-Charles,
Le Samedi, 23 Décembre 1865.

DIRECTEURS :
[illegible]

Comité d'Organisation et d'Invitation.
L. E MARCHAND, L. GRUBER
A P SCHNEIDER

PRIX DU BILLET..........$2.00

Le Comité d'invitation se réunit les LUNDIS et VENDREDIS de chaque semaine, 381, rue de Chartres, à 7 heures du soir.

L'adjudication du rafraîchissement, de la buvette et du vestiaire aura lieu le jeudi, 14 décembre, à 7 heures du soir, [illegible].

LA NATURE DEVOILÉE
—A LA—
SUCCURSALE DU MUSÉE D'ANATOMIE DE NEW-YORK,
Rue ST-CHARLES, Nos 40 et 42.

Succursale du Musée d'Anatomie de New York.
RUE ST. CHARLES, Nos. 40 et 42.

Les particuliers ne sont admis à monter, dont [illegible].

Succursale du Musée d'Anatomie de New-York—Rue St-Charles, No 40 et 42.

On peut se procurer quatre lectures importantes, intitulées "*La Philosophie du Mariage*" et "délivrées au Musée de New York, on s'adresse au secrétaire du Musée d'Anatomie de New-York, [illegible].

FOIRE.

La Société des Enfants de Marie [illegible] la Louisiane, [illegible].

Nouveau Magasin de Modes.
—A LA VILLE DE PARIS—
RUE DE CHARTRES, No 26, local provisoire.
Mme PROSERVAUX, gérante du nouvel établissement, a l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir [illegible] LA VILLE DE PARIS, [illegible].

Grocerie à vendre.
A vendre à l'amiable ou à louer [illegible] bonne grocerie, située dans un bon quartier, [illegible].

AVIS.
M. A. J. BOIZE, ci-devant de Baltimore, [illegible].

CHILDERS, TARLETON & CO, Rue Carondelet, No 79.

L'histoire de la Louisiane.
En Quatre Volumes, par
CHARLES GAYARRÉ,

Sera livrée aux souscripteurs pour la somme de douze piastres dont trois d'avance, pour aider le soussigné à couvrir une partie des frais de publication.
Des listes de souscription sont déposées à la Librairie de Brown, rue Bourbon, No 62; au No 112 de la rue de Chartres et aux bureaux de l'ABEILLE.
FRANCIS BOUVAIN & Co.
Rue Bourbon, No [illegible].

IMPORTATION DIRECTE
DE PARIS

Sirop de Gomme Alabonde et Sirop Deshayes de Havre;
Sirop de Briant;
Sirop de Lamouroux d'Auberger;
Sirop du docteur Charmasse;
Sirop de Nafort iodé du Dorvault;
Sirop de Mouroux;
Sirop dépuratif de Chable;
Sirop de dentition du Dr Delabarre;
Huile de foie de Morue de Hogg;
Huile de foie de Morue de Jongh;
Liqueur [illegible] du Docteur Laville;
[illegible] de fer du Leras;
Grains de Santé du Dr Franck;
Pilules de Blancard;
[illegible];
Fécule de pomme de terre de Grenelle;
[illegible];
Poudre dentifrice de Patterson;
[illegible];
Cigarettes anti-asthmatiques d'Espic.
Tous ces médicaments sortent des véritables sources et [illegible] de Paris.

PARFUMERIES FRANÇAISES.

Un assortiment choisi de parfumeries des meilleures maisons de Paris :
Essences pour le mouchoir, des plus suaves;
Poudre [illegible];
[illegible];
Savons de toute espèce, à tous parfums [illegible].
Pommades et huile philocome, de la Société Hygiénique et autres.
[illegible]
A vendre par EDOUARD GUILLOT, No 139 rue Royale.

CHANGEMENT DE DOMICILE
LA MAISON
LION & ANDRÉE

A l'honneur de prévenir les dames et les messieurs de la Nouvelle-Orléans, et ses clients de la campagne, qu'elle a transporté son magasin

172......RUE CANAL......172

(entre Baronne et Philippa),

et elle continuera à recevoir par chaque steamer des nouveautés de Paris, telles que

RUBANS, Ceintures, Boucles, Boutons;
GARNITURES pour robes et manteaux;
PEIGNES écaille et ivoire; EVENTAILS;
BRODERIE en tous genres; CORSETS;
PARFUMERIE des premières maisons de Paris,
—ON TROUVERA DANS LA MEME MAISON—
Un assorti ent de BIJOUTERIE, diamants, [illegible], nécessaires de toilettes et de livrées, ainsi que les articles de Paris en général.

—AUSSI—

LA MAISON LION & ANDRÉE
a toujours un assortiment de
CHEMISES françaises,
CRAVATES ET FAUX COLS,
GILETS de peau, flanelle, [illegible],
CHAUSSETTES, GANTS,
CANNES, Parapluies, En-tout-cas,
PIPES et ARTICLES pour fumeurs,
ARTICLES pour COIFFEURS,
PORTE-MONNAIE et [illegible],
SACS DE VOYAGES, &c, &c.

Maison de commission à Paris.

A VENDRE
Un magnifique lot de terre avec plusieurs maisons en briques donnant un bon revenu.
Le soussigné vendra, à des conditions très libérales, [illegible].
E. LAPLACE, [illegible].

Hôtel des Etats-Unis à louer.
Ce vaste établissement situé rue de Chartres, en face du débarcadère du chemin de fer Pontchartrain, [illegible] à louer à bail, à partir du 1er janvier 1866.
J. J. HERR, [illegible].

MÉDICAMENTS SPÉCIAUX
Pour la guérison rapide et infaillible des maladies secrètes; traitement facile à suivre en secret, même en voyage.
Injection et liqueur.
Sirop dépuratif.
E. BATTIER, pharmacien, encoignure Dauphine et St-Pierre.

SIROP PECTORAL.
Avec un seul flacon de ce sirop, la toux la plus opiniâtre est arrêtée.
E. BATTIER, pharmacien, encoignure Dauphine et St-Pierre.

Demande d'Appartements.
On demande pour une famille respectable française, composée d'un monsieur, sa dame, une enfant, [illegible] trois chambres meublées et contigues avec la pension [illegible]. S'adresser [illegible], Bureau de Poste—O. O.

DEMANDE DE MAISON.
On désire prendre à loyer une maison petite, convenable, meublée ou non meublée, située dans le Deuxième ou le Troisième District. On ne prendra qu'une [illegible].

A LOUER DE SUITE
UNE TERRE située dans la paroisse St-Charles, contenant les propriétés Rost et Mc Cousin, à 20 milles de la Nlle Orléans, rive gauche, [illegible].
S'adresser au Café de l'Eglise Rouge.

Articles pour confiseurs.
2000 enveloppes coeur de pommes, [illegible].
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr., 60 Vieille Levée.

CHANGEMENT DE MAGASIN
J'AI transporté mon magasin au No 17 de la rue des Magasins, près le coin de la rue Lafayette.
E. FALLS.

Le "Cercle Arrow" et les bandes de fer, pour les balles de coton.
Les consignés ont un magasin un approvisionnement complet de [illegible].

Compagnie de navigation à vapeur entre la Nlle Orléans et le Texas.
Des souscriptions au fonds capital de la compagnie [illegible] LUNDI, 6 novembre.
[illegible]

A LOUER OU A VENDRE.
La manufacture d'huile de graines de coton, [illegible].
J. ALBION, [illegible].

125,000 Véritables Cigares DE LA HAVANE
Des Marques les mieux connues.
TELLES QUE
LONDRES, MEDIAS, [illegible].
A vendre à des prix modérés, par
JAMES MAGI, importateur, Rue de la Commune, No 38.

AVIS.
La société J. E. ASHBRIDGE & NEPHEW [illegible].
Vente de sécurité américaine et de l'achat de toute espèce de Marchandises pour ce marché.
Mr. GEORGE C. LAWRASON est chargé de ma procuration générale.
J. E. ASHBRIDGE.
Nlle-Orléans, 16 novembre 1865.

CONFECTIONS,
Nouveautés.

REÇU par le steamer *Alabama*, et le *Ocean Queen*, [illegible] et attendu par steamer Gambie et [illegible] de la même ligne, un assortiment de marchandises nouvelles, choisies avec soin et fabriquées sur commande [illegible].

Confections drap, haute nouveauté, dernier genre de Paris.

Un grand assortiment de marchandises [illegible].
P. ABOUT, [illegible].

Eglise Evangélique Française,
Rue [illegible], entre Gasquet et Liberty,
[illegible]
[illegible] DIMANCHE, [illegible] COMMUNION, le 10 et le 17, [illegible].

Società Italiana
DI MUTUA BENEFICENZA.

PROGRAMMA D'UNA SCUOLA ITALIANA.

Sotto gli auspici e coi fondi della Società Italiana di mutua beneficenza una Scuola Italiana è istituita in Nuova Orleans.

Essa sarà aperta nel corso del prossimo anno scolastico. L'epoca precisa dell'apertura della Scuola sarà indicata con prossimo avviso. Il locale della medesima è in strada San-Luigi, No. 25, angolo Chartres.

La scuola sarà unicamente pei maschi.

Vi saranno ricevuti indistintamente non solo i figli degli italiani od oriundi d'Italia, dimoranti nello Stato della Luigiana, ma anche degli oriundi di paesi in cui si parla la lingua italiana.

L'insegnamento sarà gratuito; ma soltanto pel costo dei libri e oggetti di burò è stabilita la seguente prestazione mensile :

1. Pei figli o fratelli minori di tutti i membri della Società, un dollaro;

2. Per tutti gli altri, due dollari.

La scuola sarà aperta tre volte per settimana la sera, secondo un orario da stabilirsi.

L'anno scolastico non sarà mai più di dieci mesi.

Vi saranno uno o più maestri secondo il numero degli alunni.

La Scuola sarà divisa in due classi, secondo la capacità dei discepoli. Ognuna delle due classi avrà una ora e mezza di lezione nelle tre sere.

Gl' insegnamenti, finchè le risorse della Società non le permetteranno di dare alla istituzione un impianto più vasto, sarà limitato ai seguenti capi : Grammatica, Sintassi e Composizione italiana ed inglese; Elementi di Geografia universale e Geografia d'Italia; Aritmetica; Sistema di pesi e misure americano e italiano; Catechismo.

In un giorno d'ogni anno e propriamente alla vigilia della Festa Nazionale dello Statuto, avranno luogo esami innanzi all'Assemblea Generale della Società ed ai parenti degli alunni, con distribuzione di un numero conveniente di premi ai più meritevoli.

Un apposito regolamento provvederà alle condizioni interne, al modo d'insegnamento ed alla disciplina della Scuola, la quale rimarrà sempre sotto l'ispettorato d'una commissione nominata dalla Società.

Per maggiori informazioni dirigersi al Consolato di S. M. il Re d'Italia, strada Remparts No. 23, ed al Presidente della Società Italiana, Signor Angelo Lanata, strada Vecchia Levée No 163.
1. dbr 1pe

Chaussures à bon marché !
MAGASIN DE CHAUSSURES
EN GROS et en DETAIL
—DE—
DOMINIQUE MERCIER,
A L'ANGLE DES RUES BIENVILLE ET DAUPHINE.

Les marchands de la campagne sont invités à examiner notre stock.
5déc—4,5,6,11,13,15—P. P.

HEBERT & ESCOUSSE,
131.......Rue de Chartres.......131
Par les derniers arrivages—reçus :
DES
PAPIERS PEINTS FRANÇAIS
Nouveaux et bon marché,
BROCHURES DIVERSES & NOMBREUSES
Un grand choix de
PLUMES METALLIQUES
(Françaises et Américaines.)
ENCRE A COPIER
de Antoine; qualité supérieure.
ENCRE ORDINAIRE
Américaine et Française, de tous les formats.
LIVRES CLASSIQUES
Français et Américains.
FOURNITURES DE BUREAUX,
&c, &c, &c.

ABONNEMENTS.
AVIS IMPORTANT.
Afin de n'éprouver aucun retard, les personnes qui désirent s'abonner aux publications françaises du MONDE—DE LITTERATURE—DE MESSAGER—DE SCIENCES ET D'ARTS, POUR 1866, Sont invitées à se faire inscrire promptement.

O. B. GRAHAM & CO,
139.......RUE GRAVIER.......139
Entre les rues Camp et St Charles.
Importeurs de marchandises sèches étrangères et du pays—agent de "York Steel Wire Spinning Company" de Boston.
APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le stock qu'ils reçoivent par chaque steamer [illegible].

L. BRETON,
SUCCESSEUR DE E. BINOCHE & Cie,
30 rue de Chartres, [illegible].
A L'HONNEUR d'informer les dames de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir directement de Paris et de Lyon un grand assortiment de marchandises d'hiver, [illegible].
Qu'il vendra aux prix les plus modérés.

LA
MAISON RUSTIQUE
DE LOUISIANE,
(*Par Jacques de B...., ingénieur agricole,*)
[illegible]

La Presse à coton Mississippi
(A côté de la cour succursale)
Sous la direction des successeurs de F. J. PORCHAIRE,
Wm WHITE, directeur.
Est prête à recevoir et presser le coton.
[illegible]

A VENDRE.
Un superbe morceau de terre contenant [illegible].
E. FRUCHAT, [illegible].

PERDU OU EGARE.
AVIS est par le présent donné qu'un certificat [illegible].

Plomb de chasse.
100 sacs de plomb de chasse [illegible].
A vendre par [illegible].

Graines de Jardinage, de Londres, Récolte de 1865
H. HANKE a maintenant [illegible].
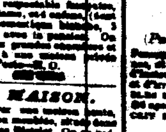

Le soussigné [illegible] M. E. HAGGERTY.

PRODUITS DE CUBA.

CIGARES DE LA HAVANE, marques de choix,
TABAC DE LA HAVANE EN FEUILLES, pour cigares et tripes,
CIGARETTES de la MARQUE HONRADEZ
PICADURA,
UN FORT STOCK CONSTAMMENT EN MAGASIN et en vente par
SOBERO & PEREZ, [illegible].

AGENCE D'EMIGRATION
54 RUE DE L'UNION,
Nouvelle-Orléans, Louisiane.

MM. F. RAMCHAND [illegible] Bureau d'immigration de Louisiane et des Etats voisins [illegible].
M. CHARLES DE [illegible].